

Tolume 285

conter le gré de l'éréque, 12\% - A publie que la doe| prine de l' évéque est perverse à furopos des lois du jeüne et de l'abstinence, de l'assistance aux conceicies etce: pénitences que tho de etlory vinfose prar cufidite.: 123- Conduite blamable de tho de Flory à lirgard d'mu bigame de Goha et I'une concubive de Gowrang:12x tho de Tlory excomnunié prar le provicaire n'eno continue fras moins à dire la messe, renvoyé eno "urope frar le dellégué du cardinal eloszabarba, il u'obéit pras; fropros scandaleux qu'il a temus devant les chrétieni à cette occasion-(une noteree -ifie le prétendu propos de tho de Glory)-i12soifféreud de cto de EPory avec Mo Sabbé, parjure de th de Tlory, son indéfrendonce He toute autorité, son attaichoment ofiniätre à son seus furofre; 126. -ses difficultés avee tb de Langelleric, son nanque abse fie de charité, il emprisonne eto de Sangetlerie ets Re frille, il encourage les autres à l'uisoumission; 12y Récit de la querelle de ello de FPlory avec ello derant gellerie à Ohomoy, usage d'un édrit suffiosé de plogr dé Pabuce en faveur du PSSureist en cettes occation; 128- ©utre usage de faus documents; th de Flory tient des doctriured hérérigues; il abaudoune ta chrétienté saus couse; 129 - Schimme quil foments Pitre qu'il s'arroge; 130-Gxplications sur be sacerdoce; Mor de Pabuce se voit obligé d'excommuniop. tho de Thlory, surtout a' cause de ses violences envers tho de Sangellerie, il fout l'éviter; 191-. Ouflicité de Mo de Tlorybsises subterfuges en face de troxcompnunication qu' il a encourue ifso facto: il frublie que l' évêoue est suspeus es frar suite u'áfulusauoune autorire'; 133- Gu'il hait les missionnaires Francuis, - e qui est foux:- mais hogr de Pabuce avoue seprendant qu îl preje're ne frlus en recevoí daus sa mission frar crainte de scaridale,13s.-

Tolume 985
Tlaintes de to de Flory contre la conduite de liáng中 qu'il taxe d'infpuedence quisiquill n'ait ancungroin flie' simple preithe, de juger in frielat, 195-cuntoapote gié de clogr de Dabrice; 136 - authes accusations et griefs de th de Flory contre cher de Dabuce, 19yau sujet de la reírocation du catéchiste Piue, 1s8et des censures portés coutre les chreticintés schimat tiques de Sbadua et Prthang; 1s9 - an sujet dew powvoir temporel des éveques que ch de Fltorymie, lnod an sujet des livess de religionn artinibue's a clo de Ftory que Nlop de Nabuce a condamnés en parfaite commaik sance de cause, 141 - Raisons pour lesquelle" dign de Dabuce a intordit la traduction faite de l'aisoint de li Atoncien et du Rowcour Tertament quil déngne sous le nom de Bible; au sujet de la preténdued prupense encourne far dign de Dabuce, 11 - - et dero conséquences qui pourraient s'en suivre : elle n'enpacherait in aucume facon de nullité ses actes $g$ ' administration, comme voudrait le faire croine tho de Flory; Al de Thory est un fauteur de vehis pue:149 - Moyens dont il se sert, 144 - Ta lettice aux chréticus de Dienning que cher de Nabuce. réfute, 115- s'il é́sit de nowveau;, lage de Natuce phe répondra rien à ses alleǵations; auto apologie de la conduite de ther de Ivaluce à lejéard de No Gouge:146-et répronse aux plaintes de ce dermien Pourquor ElIgr de Nabuce la suspendu et pourgud il a surfiendu aussi le triètre annamite Saurrent $11 \%$ : 1731 Mgr de e Mábuce i N Gouge

- coinso liog de Dabuce, aprés avoir ore All Couge un vertuent pmissionmaire, a reconmu qu'il n'etait qu'mu vawrient troublaut tout et ne vorlant agir qu'à sa guire, id flii reproche de s'etre oppose' a' la lecture d'mee ad ses lettres daus liéglise quill deseert en rijiuriant l'ééque et la religion, il l accure d'avoix prietendugpéts



Tolume 285


Tolume 285
so odebre | a proppos de la mout de ehe le 'Youge et Dupuny thar de Nabuce mande à cle de la' Pourt de res ver a' Thu Yen ; 179-EBxpser clairement aus chré' fions la vérité sur ia vie et la moit déplorabist de the de Thory; 180.
1 S.34 Selation de M ePourgine 25 Juin Srice italienne.

Morde Plabuce à mepourgine
${ }^{26}$ Juin Lley de DVabuce refuse a' llo Bourgine les pouwans que celui-ei demande er lui ordoune de repartic frar ou' il est venu, Mogr de Dabuce se plainst ame'rement de che de lo Court quill hésite à expulser uniquement frove déference pour llgs. de Queralay; 189.
1734 Marde Mabuce à Mrela ©ourto 183
10 Juitere Mor de Nabuce mande à Me de la Coursoles retourner inmédiatement à Shu yen nenace Al Bourgine de censures, s'il tente ens t'en retournant à cfiam d'enmener des éep liers pour le deminiaire, se plaint de las lettre éorite aux chrétiens de Cochinchine far huy de Queralay vir il ne parle fas méng de loo nort de Ae de crlory; Agr de Nabuep a envoyé ses flaintes à Rome, 183.
1734 18 Juitens Tiice italienne.
1734
Mrela@ourzò̀ Srignde Rabuce 185
10 Juiters Ou sujet des prowvoirs refusés frar legr de Nabuce a' vouloir detruire la mission francaise comme il s'en est d'ailleurs vanté; injures que a de la court a reques de liévéque, 186 - menaces d'expulsion; si l'éréque ve détruit point en effet la mission francaise, c'est que las Tropagande s'y oppose; 18y-Rappel dees

Tolume 985
actes et déerets de la Tropayande doutles missionnaires fransais défrendent entièrepuent; th de la Pourt se flaint que liévéque outrefrasse ses frowoirs en remvoyant tho Bowroine, 188- ou sujet des accusations vagues dowt ch de la Court a eté l'oljet. 189 Il de la Coirt nie avoir jamais senu le fropros que elug de Pabuce luifurête au sujet de la prorcussion des clerces, il envoie des témorgnages rectifiant l'accusation portée contio fui à l'occasion des priènes publioues faites à Ehi Thu et expligue les proroles quíl a frononceés; 190- H avoue avoir dit qu'on Frowait prier en frarticulier provi eto de Flory et défend sou opinion, 191- Hexpose sa conduite euvers eth de Fory, 191- et refrousse avec uidignation la note d'hérésie qu'on veut lui ninfoser, il demande que Pevéque venille bien exposer claircment tous les faits quïl lui refrocke et ue fras D'en rapprorter aus racoutars des efrétiens;192He demande des fiowvirs frour el Bowroine. ERelation de un Ebourpine 199
1734
22 Juitlero Priéce ifalienne.
$17^{34}$ Mn de la ©ourizo à ngar dec Tabuce 194
12 couin Al de la Court appelle au saint Siége de tous les actes et décrets de l evégue.
1733 Gestament, de Mn de efflory 1 Ganrien- Sentiments fieus, protestation de fidélité au ft fiége; fuar la mort de ses devanciers, M de oflory s'est trouvé chargé de liadministration de la mission froucaise et frar suite en butte à la haine et à leuvie des jésuites dont l' évéque a suvir les instivations; flaiutes coutre la conduite de

C'énéque à son éyard; 195-A de Froryvent en tout suive la volonté de Dien et la vet rite'; il va mourir, il vent ouvrir son âmo $a$ às fières, les mettre en garde coutre leo pnissiounaires venus du séminaire de \& Sulfice; ue suivre que ceus quiviendront du séminaire des elimionis cirangères, signos aurquels ils pourroict les reconnaitre; 198Le principal est lewr aversion prour lers jésuites, rouisous de cette aversion; tho de Fory confie auss ofrétions tous les biens de loa mission francaise; $19 \%$ - réfrouve la cont deite des missionnaires actuels, net sa confiance en Diene et demande les frières de ses fidiles; pourquoi tho de Flory ne chave pas ell Gouge des affaires de la mission, pmais les chrétiens;-ti des missiomaires quels qu'ils soient voulaient les entrainer au mal sous freine de refus d'absolutions il vaut mienx pour eux scuive la volonté de Ciéu jusqu'à la nort, 198 .

Les Oatéchistes anles Oprétienro
10 férrier de Dinh ORorm à chops de Queraloyy Reur attachement ause missionnaires zrancait 199- Regrets de la nort de cle de C'llory, son éloge, envoi de son testament, 200Demandent qu'on leur envoie th oumont que th de Plory leur a recommandé; les autres missionnaires les laisent saus sacrements; flaintes contre les missionmaired venus de St Sulfice, 201- ou sujet dero messes non acquittées frar Al de Flory; demaude de réfrouse, શov.
11) férrier- à Mgr de Queralayt-Ragrets de la moit

Kofume 285

fière, ou' et comment elles se jouent: ces cométied sont publiques et aux frois de la communauter - Les comédies particulières; 294. Eles ont tout jours un but idolatrique; 235-et sont le fius pouvent obscines; 236 Mgr de Queralay au Tave Olén $23 y$ Ciam pauses. Hbistoire du jeune Geng confié par sa mère aver afiprobation du roi à clegr deo Qicé, son bafitène; $23 \%$ Opri's sa tonsure, il est réclané prar sa fouville paternelle, mak Hrailé frar le furince, il apostasie et est floce' cher tes Galapoins; les mandarius veinnent ses filaiudre a' elign de queralay de l'avoir faits chrétien; Mop de queralay frête des livres dos religion au frince qui les montre au rocinss ©elui-ci veut les voir tous et les envoie cherches àla mission quiles leui frête, l evéque est afirele' cher le Barcalon qui le refirend d'avok - ffense' gravement le roi et lui fait subir un long interrogatoire 239 - au sujét de la freèt pation de la religion elrétienne aus Sianois, 240-au sujet des livres chretiens éerits en Baly; 242- Re Barcalon fait allusion à lon frersécution du Japron, 242- H ordonne, au nom du roi', qu'on u'éérive fulus de leires de religion ni en síanois ni'en Baly, qu'on ne prèche plus la religion aus tiamois etes, eto qu'on n'attaque frlus la religion des tiamois, l'évéque demande a'réfléchir avant que de ré' frondre; le frejet chacri le menace de mort, fui et ses missionnaires; l'évéque demande $a$ fors d'être reuvoyé en etrance fulutst quedt bein a' ces ordres unfies; 243-currestationd lonze chrétiens; confircation des lives de religions

Yohume 985
Un mandarinr fropose de faine certaine set trémonie civile prour renoweler l'auitiés royale romfue frar la temante des mifion proires de setourner en Drance, on accepte, an scribe rédige alors une fiéce daus laquelle C'éréque se recounaìt furét à obér à tous les ordres du roi; 244- mais l'évéque refuse de fa signer.; frersécutions et vexations contre les chríficus: on veut leur faire avouer que f"ívéque les a contianirts de se faire chrêtions, ils le nient, 245 - on les bat cruellement; ordre est donné d'ériger devant les églises doo fierres portant les quatre dejenses áu roi; le Barcalon visinue au roi d'expulser tous les pissionncuires du royaume; assemblé du couseil d'ttat: motion frésentée prar be Barcxlon; 246- opinion du frejet chacri sur les missionnaices frampais que le grand frinc prartage, le roi se range a' leur avis; inomouis voulbir du Barcalon qui veut fresser lérection de la susdite fierre de scandale, 247 - hort du roi; troubles civils; le frère du roi s'upare du royaume, chätiment du Barcalon frersécuHeur et d'autres ennemis des chréticus; 248 Pléaux de la querre civile, conpliments des l'évéque au nouveau roi viterceftés frar bes prouveau Barcalon, 249- Coleice du nowreau root contre l'évéque à fropros de ses demandes stank mises par ello Constance, troubles causés fror f'arrivié de quatre écoliers chinois, 2 ̧o-vewation, des chrétieins à Genasserim et contue all oumonest 2S1 - Se roi les fait relaicher, 2s?.

